

Google vs. Microsoft: l'affaire 'chinoise' prend de l'ampleur

Les deux géants vont passer l'été dans les tribunaux... Rappel des faits. Le 20 juillet dernier, on apprenait l'ouverture par Google d'un centre de recherche-développement en Chine, afin d'y attirer des cerveaux pour créer de nouveaux produits. Jusque-là, rien à dire. Mais pour diriger ce centre, Google a décidé de recruter un scientifique, présenté comme

« un pionnier de l'industrie » informatique en Chine, le Dr Kai-Fu Lee. Sauf que ce docteur a été récemment vice-président de Microsoft après avoir fondé le centre de recherche chinois (380 scientifiques) du numéro un mondial des logiciels. Evidemment, le fait qu'il prenne aujourd'hui les mêmes fonctions chez Google ulcère Microsoft. Surtout, ce n'est pas la première fois que le moteur débauche des salariés de Microsoft. La firme n'a pas attendu: le même jour elle dépose une plainte à Seattle contre l'éditeur et son ancien salarié pour rupture d'une clause de son contrat de travail l'empêchant d'aller travailler chez un concurrent. « Nous demandons au tribunal d'exiger du Dr Lee et de Google qu'ils respectent les accords de confidentialité et de non-concurrence qu'il a signés lorsqu'il a commencé à travailler pour Microsoft », en 1998, a expliqué le numéro un mondial des logiciels qui craint que le bon docteur ne divulgue des secrets made in Microsoft. Ce vendredi, Google a réagi en saisissant aussi la justice afin d'invalider cette plainte. Selon Google, les contrats de confidentialité et de non-concurrence signés par l'ex-employé était tout bonnement illégaux car contraires aux lois du marché et de la concurrence. L'avocate de Google, Nicole Wong, citée par le *Wall Street Journal* explique: « C'est purement et simplement de l'intimidation. Leurs actions est clairement une atteinte illégale à la liberté du marché ». Affaire à suivre.